



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 3 février 2022
Convocation du : 28 janvier 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le trois février à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Philippe CATTOIRE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESEBROECK, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Véronique NAEYE, Martine DUBREU, Carole CASIER, Sylvie GUSTIN, Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre VANNESTE

DE22.011

DEVELOPPEMENT CULTUREL
LILLE 3000
CONVENTION

Autorisation - Approbation

38

Du 14 mai au 2 octobre 2022, une nouvelle édition de lille3000 se déploiera sur l'ensemble de la métropole lilloise autour de la thématique « UTOPIA ».

L'équipe de lille3000, en concertation avec la Métropole Européenne de Lille, a souhaité renouveler la dynamique de partenariat établie avec les communes métropolitaines lors des précédentes éditions de 2012-2013, 2015-2016 et 2019.

Fort de son succès de ses précédentes éditions, Armentières a l'opportunité de s'inscrire de nouveau au cœur de cet événement.

Le programme proposé tend à soutenir l'émergence de nouveaux projets culturels et à favoriser la redynamisation d'événements existants, tout en renforçant une démarche locale participative inhérente à la politique d'action culturelle de la ville.

Ainsi, les projets et temps forts suivants bénéficient d'une labellisation :

- ❖ Projets portés par la Ville :
 - « La Belle Boucle #1 »
 - « ETOUPI »
 - Fête des Nieulles
 - Journées du Patrimoine
- ❖ Projet porté par le Vivat :
 - « Les Flandroyantes »

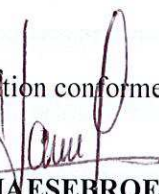
Les projets portés par la Ville bénéficient d'un financement de l'association lille3000 à hauteur de 26 000 €.

Le partenariat avec lille3000 permet par ailleurs la prise en charge directe par l'association de l'accueil du musée mobile « MuMo », du planétarium itinérant du Forum des Sciences de Villeneuve d'Ascq, ainsi que d'une formation artistique décentralisée à Armentières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville et l'association lille3000.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Association lille3000

Numéro SIRET : 481 361 905 00013 Code APE : 9001 Z

Licence d'entrepreneur de spectacles n° : 2-142561 et 3-142562

TVA : FR 70 4813 61905

URSSAF : 590000001903240389

Adresse : 105 Centre Euralille CS 80053 - 59031 LILLE CEDEX

Tél. : 03.28.52.30.00 Fax : 03.28.52.20.00

Représentée par : Monsieur Thierry LANDRON Qualité : Président

Ci-après dénommée « **lille3000** », d'une part,

ET

La Ville d'Armentières

Adresse : Hôtel de Ville d'Armentières, 4 Place du Général de Gaulle, 59280 ARMENTIÈRES

Tél: 03 61 76 21 21 Fax : 03 20 10 57 77

Représentée par Monsieur **Bernard HAESEBROECK** Qualité : Maire

Ci-après dénommée « **La Ville d'Armentières** », d'autre part

PRÉAMBULE

En 2004, Lille devenait Capitale Européenne de la Culture. Cet événement hors normes a durablement changé la ville, la région et son dynamisme culturel. Depuis 2006, lille3000 poursuit le travail engagé en 2004 avec ses grandes éditions thématiques. Après **Bombaysers de Lille** (2006), **Europe XXL** (2009), **Fantastic** (2012), **Renaissance** (2015) et **Eldorado** (2019), **Utopia**, la 6ème édition thématique de lille3000, se tiendra du 14 mai au 02 octobre 2022 dans la Métropole Européenne de Lille, l'Eurométropole et la Région Hauts-de-France.

Cette programmation immergera le public dans un avenir marqué par une relation nouvelle entre le vivant et la nature. Comme lors des précédentes éditions, **Utopia** impliquera les habitants au travers d'une fête d'ouverture, d'expositions, métamorphoses urbaines, spectacles, événements inédits et conférences...

À mi-chemin entre utopie et enjeux écologiques, **Utopia** présentera la vision d'artistes et de créateurs sur une société vivant au rythme des saisons, de la biodiversité et des ressources naturelles. En outre, elle ne manquera pas de présenter la combinaison entre nature et innovation digitale, un enjeu commun à plusieurs œuvres présentées.

"Utopia" est un néologisme grec formé par l'écrivain anglais Thomas More qui désigne habituellement un idéal inexistant ou inaccessible. Plutôt que de proposer une vision critique et pessimiste de notre monde, **Utopia** montre la voie de nouveaux modes de sociétés et civilisations pour offrir une perspective neuve sur l'avenir.

lille3000 et **la Ville d'Armentières** ont décidé de devenir partenaires en vue de la réalisation d'une programmation dans ce cadre.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION ET PROGRAMMATION

La Ville d'Armentières et **lille3000** s'associent pour organiser des manifestations se déroulant dans le cadre d'**Utopia**. La présente convention a pour objet de définir les modalités de cette collaboration.

Programme UTOPIA de la Ville de d'Armentières :

- **Projet Cap** : projet de randonnée artistique « *La Belle Boucle* » au cœur d'espaces naturels et urbains de la ville en partenariat avec le collectif Métalu A Chahuter ainsi que la médiathèque, les écoles d'art, de danse, de couture et de musique, l'Office de tourisme de l'Armentierois et des Weppes, les associations culturelles, les artistes plasticiens et artistes du spectacle vivant de la ville.
Des installations Land-Art participatives seront imaginées sur le parcours en partenariat avec l'artiste conteuse plasticienne Florie Andregès et une œuvre street art participative sera inaugurée **le samedi 21 mai 2022**.
- **Projet Etoupi** : parcours-spectacle sur le Trait-d'Union **le samedi 25 et dimanche 26 juin 2022**.
Les parcours seront organisés les après-midis et un grand banquet festif prendra place le samedi soir.

- **La Fête des Nieulles** : Parade Utopia le **dimanche 11 septembre 2022**.
- **Journées du Patrimoine** : projet de randonnée artistique participative avec les habitants le **samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022**.

Dans le cadre du soutien aux quartiers « Politique de la Ville » en lien avec la Métropole Européenne de Lille et **lille3000**, le **Musée Mobile 2 (MuMo2)** sera présent dans la cour du Service Culture de **la Ville d'Armentières** le mercredi 08 et jeudi 09 juin 2022.

Dans le cadre du partenariat entre le **Forum Départemental des Sciences de Villeneuve d'Ascq** et **lille3000** pour **Utopia**, le **Planétarium Itinérant**, avec une séance intitulée « regards vers le ciel », sera présent dans le hall du Vivat le jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 août 2022.

Dans le cadre du partenariat entre **lille3000** et l'artiste **Jean-François Fourtou**, des « **Nanitos** » itinérants pourraient être mis à disposition de la ville à l'occasion d'un des temps forts de la ville. Le transport des structures est à la charge de la ville.

Participation au **projet participatifs « Nanitos »** organisé au Tripostal à Lille et dans la Métropole Européenne de Lille. La restitution prendra la forme d'une exposition des productions confectionnées par les enfants.

Dans le cadre du même projet « **Nanitos** », une **formation de fabrication de Nanitos** sera organisée dans le hall du Vivat, le mardi 18 janvier (la date sera confirmée ultérieurement).

Toute modification dans cette programmation devra faire l'objet d'un accord exprès et écrit entre les parties.

ARTICLE 2 : APPORTS DES PARTIES SELON LES PROJETS

1. Apports Financiers

Pour l'ensemble de ces projets, en tant qu'organisateur, **la Ville d'Armentières** assurera l'ensemble des charges liées à la production et à l'exploitation. Elle précisera et évaluera les mises à disposition ou prestations en nature pour transmission à **lille3000** avant le 31 décembre 2022.

a. Apports lille3000

L'apport financier direct de **lille3000** est de **26 000,00 € TTC** (vingt-six mille euros toutes taxes comprises) ainsi répartis :

- **La belle boucle, projet Cap** pour un montant de 7 000,00 € TTC
- **Projet Etoupi** pour un montant de 7 000,00 € TTC
- **La Fête des Nieulles** pour un montant de 10 500,00 € TTC
- **Les Journées du Patrimoine** pour un montant de 1 500,00 € TTC

lille3000 versera directement la somme de **26 000,00 € TTC** à la **Ville d'Armentières** à réception d'un titre de recettes original établi et adressé à :

Association **lille3000** – 105 Centre Euraille CS 80053 - 59031 LILLE CEDEX Le délai global de paiement est fixé à 30 jours maximum à compter de la réception de la facture.

L'apport indirect total de **lille3000** est de **15 876,00 € TTC** (quinze mille huit cent soixante-seize euros) :

lille3000 prendra en charge financièrement la venue du **MuMo 2** dans la **Ville d'Armentières** pour 2 jours pour un montant de 4 654,00 € TTC. (quatre mille six cent cinquante-quatre euros toutes taxes comprises)

lille3000 prendra en charge financièrement la venue du **Planétarium Itinérant** à **Armentières** les 25, 26 et 27 août pour un montant de 1 608,00 € TTC (mille six cent huit euros).

La fabrication d'un « **Nanitos** » itinérant est valorisée à hauteur de 474,00 € (quatre cent soixante-quatorze euros toutes taxes comprises)

La formation au **projet participatif « Nanitos »** organisée au Tripostal à Lille entre le 13 et le 23 décembre est à la charge de **lille3000** (formateurs et fourniture du matériel). Une journée de formation au Tripostal est valorisée à hauteur de 2 294,00 € TTC (deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros toutes taxes comprises).

Une journée de formation au **projet participatif « Nanitos »** organisée en Métropole est valorisée à hauteur de 287,00 € TTC (deux cent quatre-vingt-sept euros)

Les créations et les impressions du **projet Musique Utopia** sont valorisées à hauteur de 2 459,00 € TTC (deux mille quatre cent cinquante-neuf euros toutes taxes comprises)

Par ailleurs, **lille3000** met en place et prend en charge directement un dispositif de communication intégré visant à mettre en valeur l'ensemble des projets développés dans les communes de la Métropole Européenne de Lille participant à Utopia. Dans ce cadre, l'apport en communication prévu pour les projets de la **Ville d'Armentières** est valorisé à hauteur de 4 100,00 € TTC (quatre mille cent euros toutes taxes comprises).

L'apport global de lille3000 est valorisé à hauteur de 41 876,00 € TTC (quarante et un mille huit cent soixante-seize euros) (voir détail en annexe).

Quel que soit le résultat financier ou l'évolution du projet, **lille3000** ne pourra être sollicité au-delà de cet apport.

b. Apports de la Ville d'Armentières

L'apport financier direct de la **Ville d'Armentières** est de **62 000,00€ TTC** (soixante-deux mille euros toutes taxes comprises) ainsi répartis :

- **La belle boucle, projet Cap** pour un montant de 7 000,00 € TTC
- **Projet Etoupi** pour un montant de 7 000,00 € TTC
- **La Fête des Nieulles** pour un montant de 46 500,00 € TTC
- **Les Journées du Patrimoine** pour un montant de 1 500,00 € TTC

Afin d'accueillir le **Musée Mobile 2 – MuMo 2** dans les meilleures conditions, la **Ville d'Armentières** prendra en charge les prestations suivantes :

- Un lieu sécurisé pour le MuMo 2 la nuit précédant la journée d'accueil.
- Le déjeuner de l'équipe du MuMo 2 pendant la journée d'accueil.
- Nettoyage du MuMo 2 à la fin de la journée d'accueil.
- La fiche technique de l'installation du MuMo2.
- L'organisation de réservations pour les visites guidées.

Afin d'accueillir le **Planétarium Itinérant** dans les meilleures conditions, la **Ville d'Armentières** prendra en charge les prestations suivantes :

- Un lieu sécurisé pour le Planétarium Itinérant la nuit précédant les journées d'accueil,
- Le déjeuner de l'équipe du Planétarium Itinérant pendant les trois journées d'accueil,
- La faisabilité technique de l'emplacement du Planétarium Itinérant,
- L'organisation des réservations pour les visites guidées.

2. Apport en Communication, presse, relations publiques, mécénat et partenariat

a. Communication et promotion

Les modalités particulières et pratiques de la coopération de la **Ville d'Armentières** et de **lille3000** en termes de communication seront précisées par des échanges de courriers contresignés par la direction de la communication de **lille3000** et la direction de la communication de la **Ville d'Armentières**.

Néanmoins, la **Ville d'Armentières** s'engage d'ores et déjà à :

- assurer la présence de **lille3000** dans l'ensemble de ses outils de communication et promotion du projet,
- utiliser l'identité graphique de **lille3000**, créée spécialement par **lille3000** pour ses partenaires culturels pour toutes les publications relatives aux opérations précédemment citées (notamment affiches, programmes, dossiers de presse etc.)
- fournir à **lille3000** une série de visuels de qualité (photographies en jpeg) illustrant les différentes opérations. Ces visuels seront libres de droit pour la communication et la promotion de **lille3000** et de ses partenaires institutionnels et privés.
- adopter la signalétique fournie par **lille3000** sur les façades, dans les halls d'entrée et les lieux d'accueil des différentes manifestations et accepter les éléments de communication génériques de **lille3000**.
- soumettre à **lille3000** le BAT de tout document de communication intégrant la présence de **lille3000**.

lille3000 s'engage à assurer la promotion des projets décrits dans l'article 1 dans l'ensemble de ses supports de communication génériques (programme général, site Internet, dossier de presse).

b. Relations presse, relations publiques

La Ville d'Armentières et lille3000 s'engagent respectivement :

- à travailler en relation avec leurs attachés et services de presse,
- à se présenter mutuellement dans leurs dossiers de presse,
- à harmoniser le calendrier des rencontres et visites presse,
- à s'accorder sur un format de communiqué de presse ayant retenu l'accord des deux parties et à faire figurer les coordonnées des services de presse des deux parties.

lille3000 sera associé à l'ensemble des opérations de relations publiques liées aux manifestations décrites dans l'article 1 de la présente (notamment générales publiques, inaugurations, visites officielles et de presse).

lille3000 aura également à sa disposition un quota de places exonérées sur chacun des événements cités dans l'article 1 de la présente dont le nombre sera fixé ultérieurement d'un commun accord.

c. Mécénat et partenariat**A. Général**

lille3000 et la **Ville d'Armentières** bénéficient chacun de partenaires spécifiques sur les projets visés par la présente. Ils s'accordent sur le fait de mentionner respectivement l'ensemble des partenaires du projet dans les programmes et brochures ainsi qu'à l'entrée des sites de manifestation. Ces dispositions seront précisées, le cas échéant, dans un avenant ultérieur.

La Ville d'Armentières et **lille3000** s'engagent respectivement à signaler toute négociation avec un partenaire privé potentiel. Si les entreprises partenaires de **lille3000** sont concurrentes d'éventuels partenaires privés de **la Ville d'Armentières**, **lille3000** et **la Ville d'Armentières** s'engagent à définir en concertation une communication et un affichage cohérents.

B. La Métropole Européenne de Lille

La Métropole Européenne de Lille soutient les manifestations décrites dans l'article 1 de la présente. À ce titre, elle doit être mentionnée comme partenaire principal de ces dernières, dans tout document et support de communication les concernant, selon les modalités décrites dans le paragraphe **A. Général** du présent article.

ARTICLE 3 : DURÉE ET PRISE D'EFFET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à sa date de signature et prendra fin à l'issue des manifestations, et au plus tard le 31 décembre 2022.

ARTICLE 4 : BILAN DES OPERATIONS

La Ville d'Armentières adressera à **lille3000** un bilan quantitatif et qualitatif de l'opération faisant apparaître le nombre des spectateurs, la billetterie collectée, la presse, la communication.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE

La Ville d'Armentières déclare qu'elle s'est acquittée à la date de signature du présent contrat, et qu'elle s'acquittera dans le cadre de la réalisation des projets visés par la présente, de ses obligations sociales et fiscales. Elle s'engage à en fournir les attestations sur l'honneur si **lille3000** les lui demande.

La Ville d'Armentières est responsable des dommages de toute nature qu'elle pourrait causer aux biens qui lui sont confiés ainsi qu'aux personnes. **La Ville d'Armentières** fait en outre son affaire de la réparation des préjudices qu'elle pourrait elle-même subir à l'occasion de l'exécution du projet objet du présent. Il lui appartient, en conséquence, de contracter toutes les polices d'assurances nécessaires à la couverture des risques qu'elle encourt, notamment en tant qu'organisateur.

lille3000 s'acquittera de ses obligations sociales et fiscales, et contractera toutes les polices d'assurances nécessaires à la couverture des risques encourus.

Chaque contractant assumera seul la responsabilité des engagements qu'il souscrit à l'égard des tiers.

ARTICLE 6 : RÉSILIATION – ANNULATION

Les parties peuvent, d'un commun accord écrit, décider de résilier la présente convention.

Dans l'hypothèse où il surviendrait des événements de force majeure empêchant la réalisation de ces manifestations, le contrat serait résilié de plein droit sans indemnité. La partie empêchée préviendra l'autre dès la survenance des événements.

On entend par événement de force majeure tout événement reconnu comme tel par la loi et la jurisprudence, ainsi que des événements contractuellement assimilés à la force majeure au sens du présent contrat : la menace ou survenance de cataclysmes naturels, grèves générales, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme, actes de sabotage, guerre, ou tout événement grave pouvant porter atteinte à la sécurité du public.

Toute annulation du fait de l'une des parties, pour tout autre cause qu'un cas de force majeure, entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

ARTICLE 7 : AVENANT – CESSION

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant. Elle ne peut faire l'objet d'aucune cession sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 8: COMPÉTENCE EN CAS DE LITIGE

La présente convention est soumise à la loi française. En cas de difficultés dans l'exécution des obligations figurant à la présente convention, les Parties rechercheront avant tout une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, seront portés devant le Tribunal de Grande Instance de Lille.

Annexe 1 : Budget TTC des participations des parties.

Fait à Lille, en deux exemplaires originaux,
Le 4 janvier 2022,

Pour **lille3000**
Monsieur Thierry LANDRON

Pour **la Ville d'Armentières**
Monsieur Bernard HAESEBROECK

ANNEXE 1 : BUDGET TTC DES APPORTS DES PARTIES

		TOTAL 41 876,00 €
APPORT DIRECT DE LILLE3000		SOUS TOTAL 26 000,00 €
La belle boucle	7 000,00 €	
Spectacle Etoupi	7 000,00 €	
La Fête des Nieulles	10 500,00 €	
Les Journées du Patrimoine	1 500,00	
APPORT INDIRECT DE LILLE3000		SOUS TOTAL 15 876,00 €
MuMo 2 (2 jours)	4 654,00 €	
Planétarium itinérant	1 608, 00 €	
Projet Musique - Utopia	2 459,00€	
Fabrication d'un Nanitos itinérant	474,00 €	
Ateliers de formation – Tripostal	2 294,00 €	
Ateliers de formation – Métropole	287,00 €	
Apport en communication – valorisation	4 100,00 €	

APPORT DIRECT VILLE D'ARMENTIÈRES		TOTAL 62 000,00 €
La belle boucle	7 000,00 €	
Spectacle Etoupi	7 000,00 €	
La Fête des Nieulles	46 500,00 €	
Les Journées du Patrimoine	1 500,00 €	
APPORT INDIRECT VILLE D'ARMENTIÈRES		SOUS TOTAL €

TOTAL OPERATION UTOPIA	103 876 €
-------------------------------	------------------